

Du commerce des chevaux en Suisse

Autor(en): **Ramelet, A.L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires**

Band (Jahr): **75 (1933)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-589066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Flockenkolonien mit Gasbildung in anaerober Zone; das Wachstum erfolgte im Gehirnbrei unter reichlicher Gasbildung und leichter Trübung zu Beginn und späterer Klärung der Bouillon.

An Meerschweinchen verimpft, verursachte die Gehirnbreireinkultur den Tod der Impftiere innert 18 Stunden, welche wiederum die typischen Erscheinungen des malignen Ödems aufwiesen.

Nachträglich konnte noch ermittelt werden, dass in dem dem Bau am nächsten gelegenen Bauernhof kurz vorher eine wegen Geburtsrauschbrand geschlachtete Kuh vergraben, aber sofort von einem Dachse wieder ausgegraben worden war. Über den Infektionsmodus lässt sich natürlich nichts aussagen, doch scheint die Infektion durch eine Verletzung in der Maul- oder Rachenhöhle zustande gekommen zu sein.

Literatur.

Miessner und Sprehn: Merkblatt Nr. I für Pelztierzüchter.

Miessner und Schoop: Farmhygiene (aus dem Bericht des Sachverständigen-Ausschusses für Pelztierzucht am 22. Oktober 1931).

Meyn, A.: Pelztierzucht 1930, 182.

Saxinger: Deutsche tierärztliche Wochenschrift 1931.

Du commerce des chevaux en Suisse.

Par le Colonel Dr. A. L. Ramelet, Berne.

Avant-propos.

Tout ce qui se rapporte au cheval et aux différentes transactions commerciales auxquelles il donne lieu, reste soumis pour la plus grande part à la valeur qu'il représente, à son origine, puis à l'usage pour lequel il se prête le mieux. Si l'on ajoute encore que pour rendre les meilleurs services, il le faut d'une ascendance faite et appropriée à la nature du sol sur lequel il vit, nous pouvons en déduire aisément l'importance que l'on peut attribuer à l'élevage du cheval indigène en Suisse. Voyons tout d'abord, si nous sommes à même de réaliser ce problème et si nous pouvons assimiler les chevaux que nous produisons à un type unique permettant de leur concéder le nom de race comme on se plaît à le faire fréquemment pour ceux du Jura, en admettant comme le dit Samson que « l'ensemble des individus de même type naturel ou de même espèce, forme la race de cette espèce ».

Si depuis longtemps déjà, on a eu recours à bien des moyens pour parvenir à créer un cheval vraiment suisse et si tous malheureusement n'ont pas donné les résultats espérés, il n'en reste pas moins certain, qu'à l'heure actuelle nous produisons un type de cheval considérablement amélioré et de qualité bien supé-

rieure à celui qui autrefois représentait la généralité de nos chevaux indigènes du Jura. Ce fait ne saurait faire l'objet d'aucun doute, or ce cheval peut et mérite par conséquent d'être classé à part, aussi la dénomination de cheval des Franches-montagnes ou du Jura, doit-elle lui être réservée et permettre d'en faire exclure tous les autres modèles élevés en Suisse. Ce cheval éminemment suisse, s'est avéré le meilleur de tous ceux de notre élevage, aussi considérant cet heureux résultat, on peut se demander quelles raisons peuvent bien être invoquées, pour justifier la critique dont il a fait les frais ces temps derniers et ce qui peut bien engager à en proposer l'amélioration par des moyens n'ayant aucunement fourni la preuve qu'ils pourraient nous être utiles. S'engager dans une voie aussi périlleuse serait de la plus grande imprudence. Il est certainement préférable de veiller à sélectionner judicieusement le matériel dont nous disposons et cela aussi longtemps que des preuves irrécusables n'auront pas été apportées pour justifier un changement dans la direction à donner à notre élevage chevalin indigène.

Bien que n'ayons pas pour but dans l'exposé qui va suivre de discuter en détails les mérites que l'on est en droit d'accorder aux différents étalons qui ont pour ainsi dire créé et amélioré notre cheval suisse primitif, nous répéterons comme ce fut le cas maintes fois déjà, avoir la conviction absolue que l'influence la plus heureuse à reconnaître aux géniteurs des différentes races utilisées dans cet élevage, doit être réservée aux étalons anglo-normands de l'ancien modèle, c'est-à-dire à ceux importés avant la période qui nous a fourni les étalons anglo-normands trotteurs, c'est aux premiers sans aucun doute que nous sommes redevables de l'amélioration considérable constatée à l'heure actuelle sur notre cheval indigène. S'il est maintenant nécessaire, comme certains le prétendent, de procéder à une régénérescence de son sang, c'est à cette source qu'il faut revenir en consacrant le temps nécessaire à la recherche des étalons de ce type, puis à l'étude des ascendances de ceux qui nous ont donné les meilleurs produits. Mieux vaut se contenter de quelques exemplaires seulement, plutôt que d'aller au hasard chercher des étalons arabes par exemple comme on le propose, sans se rendre compte que rien ne prouve que ce cheval puisse nous rendre les services que l'on attribue à ses qualités de géniteur, pour nous donner un cheval répondant à nos besoins.

Qu'il y ait déjà certaines traces de sang oriental dans notre cheval du Jura s'explique aisément puisqu'il a subi l'influence

de chevaux de pur-sang et de chevaux anglo-normands. Pas n'est besoin pour appuyer cette thèse élémentaire, d'avoir recours à la version que Napoléon aurait laissé du sang arabe dans le Jura lorsqu'il s'est rendu en Italie, car cette idée est dénuée de tout fondement, aucun cavalier français, soit de l'armée d'Alsace, soit de celle de Berthier, n'ayant franchi le Jura entre Bâle et Pontarlier lors de cette campagne.

N'oublions pas non plus que pour effectuer des achats de chevaux arabes avec quelque chance de succès, nous ne possédons en Suisse aucune personnalité pouvant s'arroger la prétention d'être qualifiée pour assumer une mission de cet ordre.

Pour démontrer les difficultés d'exécution de pareille mission, nous ne saurions mieux faire que d'engager tous les intéressés à étudier le rapport adressé à Monsieur le Ministre de l'Agriculture du Gouvernement français par Monsieur de Madron, inspecteur général des haras nationaux de France, se rapportant à des achats de reproducteurs de race pure Arabe, dont il avait été chargé par son Gouvernement, pour juger des difficultés qu'une telle mission comporte. Seuls des professionnels en matières hippique et zootechnique comme y sont préparés les officiers des haras par leurs longues études et expériences, peuvent assumer de semblables missions.

Si la question de l'élevage du cheval indigène paraît actuellement reconquérir un regain d'intérêt, cette constatation est certainement des plus réjouissantes, aussi doit-elle engager tous ceux qui ont à cœur de la voir prospérer et se développer, à lutter de façon utile contre l'importation de nombreux chevaux étrangers amenés en Suisse sous le fallacieux prétexte, qu'ils sont nécessaires à notre agriculture.

Ces chevaux, vu leur prix de revient inférieur à celui auquel le cheval indigène de bonne origine peut être livré, bien qu'ils soient de qualité et de résistance inférieures à ce dernier, ne lui causent pas moins une sérieuse concurrence. En outre ils placent nos éleveurs, non seulement dans une situation difficile pour un écoulement rémunérateur de leurs produits, mais augmentent de plus le nombre des mauvais chevaux dans nos effectifs, ce qui est fort regrettable. Tout comme ailleurs, nous ne pouvons éviter dans notre élevage un nombre plus ou moins important de sujets dont la qualité laisse à désirer. Bien que ce soit rarement le cas parmi les produits du type Jura confirmé, dont les ascendances se rattachent aux étalons anglo-normands précités, il n'en est pas moins vrai que parmi ceux apparentés à des étalons belges,

ardennais ou shires, ce n'est pas rare d'avoir à constater ce fâcheux résultat.

Que certains naisseurs, éleveurs et marchands, puissent chercher à faire admettre, après toilette bien comprise, des produits issus d'étalons belges, ardennais et shires dans la catégorie réservée à nos bons chevaux du Jura, n'a rien qui puisse nous surprendre; néanmoins si pour un acheteur non prévenu, cette coutume l'expose à des mécomptes, ce ne sera pas le cas pour celui qui aura en mémoire les particularités propres à notre cheval du Jura ou des Franches-montagnes de bonne race.

Ce cheval se rencontre le plus souvent sous la robe baie avec ses variétés et accuse des extrémités noires ou foncées. Il n'en est pas de même pour bon nombre de ceux ayant du sang belge, ardennais ou shire dans leurs origines. Ces chevaux ont non seulement le type moins confirmé se rapprochant du cheval lymphatique à l'ossature volumineuse mais moins dense, mais de plus leurs sabots sont aussi fréquemment évasés à talons bas; ils offrent encore comme caractéristique spéciale des membres mal teints, délavés, dont les régions postérieures des genoux, canons, boulets et paturons sont revêtues de poils longs et blancs. Cette particularité est une pierre de touche sérieuse, permettant souvent de juger de prime abord de la qualité du sujet, aussi serait-il à recommander dans les achats d'en tenir compte d'une manière plus stricte que ce n'est souvent le cas.

Il y a donc un intérêt de tout premier ordre, à mettre en évidence les qualités précieuses de notre cheval indigène du Jura, de le faire apprécier toujours mieux dans tous les milieux intéressés. C'est le devoir de tous ceux ayant le désir de voir s'atténuer les effets de la crise générale que nous subissons dans tous les domaines et dans celui de l'agriculture en particulier.

Généralités.

En Suisse, la configuration du terrain est particulièrement accidentée, la nature du sol varie de même à l'infini, il va du rocailleux au lourd et du marécageux au sablonneux. En outre nos voies de communication accusent les profils les plus divers; celles dont la chaussée est souvent fatiguée par de profondes ornières voisinent avec d'autres dont le revêtement est particulièrement dur ayant été construites ou améliorées pour faciliter la traction rapide et automotrice.

Il est évident que le sabot des chevaux appelés à en faire usage y peinera à son grand détriment; sur les unes l'arrache-

ment des fers avec ses conséquences sera fréquent, sur les autres les claudications par suite du martèlement seront aussi inévitables que les chutes. La variété des circonstances, relatives au milieu dans lequel s'opère le travail de nos chevaux, exige de leur part des qualités spéciales pour leur permettre de le réaliser sans trop de dommages.

Il serait erroné de supposer pouvoir les rencortrer au même titre chez les différents types de chevaux utilisés actuellement en Suisse. Ce fâcheux inconvénient relève de causes diverses dont l'une des principales est attribuable au développement insuffisant de notre élevage indigène puisqu'il n'a pu jusqu'ici parvenir à couvrir nos besoins. Il ne faut par conséquent pas trop s'étonner si dans le commerce des chevaux ceux qui s'y adonnent ont pour coutume d'aller s'approvisionner à l'étranger pour répondre aux désirs de leur clientèle. Cette pratique est loin de n'avoir que des avantages pour ceux forcés d'utiliser le cheval à un titre quelconque. S'il est indubitable qu'elle rapporte aux marchands de beaux bénéfices, il est toutefois bon de ne pas oublier que très souvent ces derniers tiennent insuffisamment compte de la difficulté présentée par de nombreux chevaux pour s'acclimater chez nous et en outre négligent de s'assurer s'ils sont vraiment qualifiés pour le travail auquel on les destine, de là des mécomptes très préjudiciables pour leurs clients. Malheureusement ces fâcheuses alternatives sont difficiles à supprimer, car elles représentent pour ainsi dire l'un des facteurs les plus importants sur lequel est basé tout le commerce des chevaux.

Si pour le marchand le désir de contenter sa clientèle doit être une condition essentielle pour la prospérité de son commerce, il ne faut pas perdre de vue qu'il cherchera à la réaliser avec le moins de frais possibles, c'est-à-dire en fournissant à son client le cheval propre à le satisfaire, mais sur lequel il pourra réaliser le bénéfice le plus grand. Or pour cela le marchand doit être avisé, posséder en outre un flair particulier lui permettant par exemple de reconnaître au premier coup d'œil les qualités encore cachées sous la robe vierge du cheval qu'il vient de découvrir soit à la ferme, chez l'éleveur ou sur la foire, quitte à les mettre en relief par une toilette savante ou même à les simuler à l'aide de celle-ci, si la nécessité paraît l'indiquer. Il est surprenant parfois de constater combien la toilette du cheval est susceptible d'en modifier le modèle à son avantage. Pour en tirer tout le bénéfice possible, le marchand doit nécessairement posséder le goût du cheval, être exactement renseigné non seulement sur le modèle

apte à être présenté à son client et sur le service pour lequel il est prévu, mais aussi sur la somme qu'il est disposé à consacrer à son acquisition. Il doit de même être plus ou moins renseigné sur le degré de ses connaissances en matière hippique.

Si à côté du légitime amour-propre dont le marchand fera souvent preuve pour chercher à présenter un cheval offrant de prime abord un tableau plaisant et laissant une impression favorable, on lui concède en outre le désir de vouer à ses transactions une honnêteté parfaite, il est aisé de se rendre compte que le commerce des chevaux est loin d'être un métier très facile, bien qu'il offre, il est vrai, un intérêt des plus vif à côté de certaines satisfactions provenant non seulement des bénéfices qu'il permet de réaliser, mais aussi pour une part attribuables à l'imprévu des manifestations auxquelles le cheval peut donner lieu à chaque instant pour tous ceux qui s'en occupent à un titre quelconque.

Etant données les conditions spéciales de notre pays, nous ne pouvons sans adaptation préalable songer à imiter tout ce qui se fait à l'étranger. Ainsi dans les grands états nos voisins où l'on rencontre parfois des territoires à glèbe uniforme dont l'étendue égale celle de la Suisse, un seul type de cheval a pu dans nombre de cas suffire à tous les besoins de ces régions, vu les facilités permettant de l'adapter aux conditions particulières de celles-ci et à son sol.

Pour l'Allemagne, dans la Prusse orientale, c'est le *Trakehner*, cheval près du sang plutôt léger mais que l'on cherche à étoffer, qui suffit aux travaux de ces vastes plaines sablonneuses. Les *Mecklembourgeois* et les *Holstein*, demi-sangs plus étoffés, trouvent une utilisation parfaite sur le terrain lourd des provinces où leur élevage est en honneur. Le cheval belge et ardennais, gros ou moyen, dont le tempérament se rapproche du lymphatique, travaille sur des plaines formées par les alluvions maritimes. Dans le nord de la France, ce sont les *percherons* et les *boulonnais*, chevaux forts et robustes au tempérament sanguin, qui sont les plus recherchés pour les besoins d'un sol en majeure partie sablonneux. Dans la Normandie aux grasses prairies, c'est de nouveau le cheval de demi-sang qui occupe la première place dans l'élevage. Dans le sud-ouest, nous trouvons là un cheval de taille moyenne apparenté au cheval arabe, accusant un tempérament généreux, robuste et sobre, convenant fort bien au climat déjà chaud de la plaine de Tarbes. Dans l'est de la France, près de nos frontières et où la configuration du terrain a beaucoup d'analogie avec le nôtre, nous rencontrons le type du cheval

franc-comtois, fortement apparenté avec celui que nous élevons dans le Jura. Dans les plaines du nord de l'Italie, le type du cheval, utilisé là, n'est pas nettement confirmé; dans ces régions assez pauvres en production chevaline, on rencontre à l'heure actuelle un mélange assez hétéroclite de chevaux peu qualifiés. A l'est de la Suisse, dans les nouveaux états créés à la suite de la guerre mondiale, l'élevage du cheval subit une crise pénible, aussi les sujets qu'on y rencontre manquent-ils en général d'harmonie dans leur format et sont peu prisés. L'importation en a amené chez nous des effectifs assez considérables, non pas qu'ils répondaient à nos exigences, mais bien plutôt parce que les importateurs y trouvaient leur intérêt, vu la dépréciation de l'argent dans ces différents pays.

De cet exposé nous pouvons déduire que pour la généralité des régions citées, la configuration du terrain étant uniforme, un type unique de cheval a pu répondre aux différents besoins, mais dès qu'il s'agit d'un terrain varié et montagneux comme est le nôtre, la question devient beaucoup moins facile à réaliser, les conditions de travail devenant de ce fait plus complexes. A cela il faut encore ajouter la situation peu favorable dans laquelle nous sommes placés pour faire de l'élevage chevalin en Suisse. Ne perdons pas de vue que pour le voir réussir, il faut disposer d'un sol riche et fertile, d'un climat tempéré, vivifié et tonifié par des vents maritimes. Or, chez nous rien de pareil, peu de plaines, un sol souvent aride, un territoire infiniment morcelé, une température fréquemment excessive en chaud comme en froid, une mauvaise saison fort prolongée, nécessitant la mise à l'écurie des élèves pour de nombreux mois, alors qu'il serait si désirable de permettre au jeune cheval de vivre au grand air si l'on tient à le voir prospérer.

Cependant malgré ces difficultés sérieuses, nous ne devons pas abandonner en Suisse l'élevage du cheval, nous devons au contraire l'intensifier le plus possible en ayant soin de chercher, tout en l'adaptant aux particularités propres à notre pays, à en unifier le type. C'est une nécessité de tout premier ordre, non seulement du point de vue civil, mais aussi de celui qui a trait à notre défense nationale. Savoir que nous pourrions compter en cas de besoin sur un effectif important de chevaux du même modèle, même sang, même tempérament, robustes, résistants, accoutumés à notre climat, faits par conséquent à notre sol et pouvant être utilisés pour tous les genres de travaux, permettra à la Direction de notre armée d'envisager sans trop de craintes la mobilisation

de nos troupes, le but à poursuivre par l'élevage indigène est ainsi nettement défini. Si ce problème peut paraître ardu à première vue, il n'en est pas moins réalisable et les moyens ne nous manqueront pas pour mener à pied d'œuvre cette tâche vraiment patriotique; la Confédération y voue toute sa sollicitude par des subventions importantes, les cantons comme les syndicats d'élevage font de même.

A côté de ce cheval éminemment suisse que nous devons produire et dont le format devrait être celui d'un cheval à deux fins, selle et voiture, même encore trait, dans le genre de celui actuellement fort prisé et connu sous la dénomination de cheval fédéral d'artillerie dont les sujets les mieux réussis sont élevés dans le Jura bernois district des Franches-montagnes, il est évident que nous trouverons toujours sur le marché d'autres chevaux en assez grand nombre pour assurer les services de trait et de selle spéciaux de ceux qui désirent rester tributaires des chevaux importés de l'étranger pour se remonter.

Achat et vente.

Comme déjà relaté, le commerce des chevaux est loin d'être un champ d'activité aisé ou facile à pratiquer. Il exige des connaissances de natures très diverses à côté d'une initiative toujours en éveil si l'on veut éviter de s'exposer à des déceptions nombreuses. L'apprentissage que le marchand aura fait au détriment de ses propres deniers restera toujours la meilleure école à suivre pour former son jugement, il est donc indiqué qu'il s'y voue dès que possible, c'est-à-dire dès l'âge où les impressions ressenties sont les plus vives et que leur souvenir en est le mieux conservé.

Pour illustrer à ce propos les difficultés qu'en pareil cas on peut avoir à rencontrer, je ne pourrai mieux faire que de citer la petite digression suivante.

Un grand marchand, rencontré à l'occasion d'un voyage d'achat en Irlande, me disait au sujet de son fils, jeune homme, alors âgé de vingt ans environ: « Je vais l'envoyer prochainement seul acheter un convoi de chevaux, ce sera son début dans la carrière.» Lui ayant exprimé mon étonnement qu'il puisse confier à un si jeune homme une mission de pareille importance, il ajouta: « Trois fois déjà il m'a accompagné aux achats et ceci après lui avoir dit que ce n'était pas dans l'intention de lui accorder un voyage d'agrément, mais bien pour lui donner l'occasion d'étudier son métier. Depuis lors je lui ai laissé toute latitude

pour choisir les moyens qui lui paraîtraient les meilleurs pour y parvenir. »

Dix mois plus tard, rencontrant le même marchand: « Eh bien! » lui dis-je, « quel est le résultat de l'essai que vous aviez en vue. » « A son premier voyage, » – m'avoua-t-il – « mon fils m'a ramené vingt chevaux; lui ayant demandé s'il était satisfait de son achat, il me répondit avec assez de crânerie: parfaitement. C'est bien, allons donc les examiner. Le résultat obtenu par la présentation des chevaux dont il était l'acheteur ne fut pas brillant, aussi son assurance du début avait-elle singulièrement diminué. Ce n'est pas tout de les avoir achetés, » lui dis-je, « il faudra les vendre maintenant, c'est-à-dire retrouver ton argent, tes frais et ton bénéfice. Inutile de dire que cette opération fut désastreuse, néanmoins ce naufrage pour ainsi dire inévitable à tout débutant a eu cependant son bon côté car au second convoi ramené récemment par mon fils, j'ai pu constater que le souvenir de l'expérience faite pour son début lui était fidèlement resté en mémoire, car sur son second achat, il a pu récupérer une partie de ses pertes et ce qui à mon avis est encore beaucoup plus important, il a de nouveau repris confiance en son savoir, aussi puis-je dorénavant le laisser sans risques voler de ses propres ailes. »

Morale: Le jeune marchand doit être placé aussitôt que possible dans une situation l'obligeant à faire preuve d'initiative, de jugement, de prudence, de raisonnement s'il veut pouvoir assumer avec succès les responsabilités de sa tâche. C'est peut-être là que réside la source des réussites pour beaucoup d'entre eux, en d'autres termes il faut savoir « oser ». Il est bien évident que pour ce métier il est avant tout nécessaire de posséder un goût particulier pour le cheval, goût doublé d'un sens inné propre à être développé par l'expérience acquise. Celui auquel ces dons feront défaut fera mieux de chercher sa voie ailleurs s'il tient à s'éviter des pertes parfois fort sérieuses.

Avoir une certaine prédilection pour un type de cheval est de même désirable pour le marchand, car il est évident que le domaine fort étendu du commerce des chevaux gagne à être spécialisé.

Peu de métiers offrent à ceux s'y adonnant plus d'imprévu et plus de satisfactions s'il est bien compris. Que tout marchand cherche à en retirer largement, les moyens d'assurer son existence est aussi légitime que de l'admettre pour tout autre commerce; pour le marchand il présente autant de risques, si ce n'est plus que nombre de métiers moins difficiles à exploiter, ce qui

paraît lui offrir la majeure partie de son intérêt provient de la possibilité pour le marchand avisé, de réaliser d'importants bénéfices avec un seul cheval dont il aura su mettre en valeur les aptitudes par un travail et un dressage appropriés, aptitudes souvent rehaussées par une toilette minutieuse. Pour réussir de si heureuses transactions, un apprentissage long et onéreux est évidemment nécessaire, il est par conséquent logique de voir le marchand chercher à faire fructifier le capital ainsi acquis après des expériences coûteuses. Ceci l'incitera du reste à affiner son coup d'œil et à réaliser toujours mieux les désirs de sa clientèle.

L'achat se pratique en Suisse de la part des marchands de différentes manières. Certains font de préférence leurs acquisitions chez les éleveurs, sur les foires et marchés ou chez d'autres marchands dont le commerce est déjà plus important. Le petit marchand se contente de travailler dans le rayon voisin de son domicile, sa clientèle étant restreinte, il n'a dans ses écuries que peu de chevaux à présenter, n'achète que le sujet demandé par son client, tenant tout naturellement compte de ses désirs, soit pour l'âge, le sexe, le tempérament, la robe, comme des aptitudes nécessaires au service auquel il est destiné. La généralité des petits marchands ont pour coutume de joindre à leur commerce celui du bétail. Ce sont pour la plupart les fournisseurs des petits agriculteurs, le type du cheval campagnard étant leur spécialité.

Dans les centres plus importants, nous trouvons d'autres marchands, installés plus en grand; leurs écuries de vente sont déjà plus spacieuses, les cours où les chevaux sont présentés mieux aménagées, l'amateur trouve chez eux des facilités plus nombreuses pour découvrir le cheval qu'il recherche. A côté de leurs achats dans le pays, ces marchands complètent leurs effectifs chez les importateurs avec des chevaux que la production indigène ne saurait leur fournir. D'autres, plus entreprenants, affichent déjà certaines spécialités. Leur clientèle étant plus étendue, leur renom mieux établi, ils s'intitulent: « Commerce de chevaux d'attelage, de selle, de luxe, » suivant l'importance et les désirs de la demande; néanmoins ces marchands ne craignent pas de joindre à leur commerce celui des chevaux indigènes. En général, ils importent directement en nombre plus ou moins grand les chevaux dont ils ont le placement, à moins qu'ils ne fassent acheter à l'étranger par des courtiers qui leur expédient les chevaux par wagons complets. Leur acheminement vers la Suisse s'effectue le plus souvent sans qu'ils soient accompagnés afin de réduire autant que possible les frais. Des maisons de

transit sises dans les villes frontières, se chargent des formalités d'importation et de douanes de même que de l'affouragement en cours de route.

Tous les marchands assument d'assez grands risques du fait des maladies nombreuses auxquelles les jeunes chevaux sont sujets, tout particulièrement ceux provenant de l'étranger. Si le métier paraît leur permettre de beaux et rapides bénéfices, il n'en est pas moins vrai que ce commerce comporte toujours des frais d'exploitation assez élevés. Pour les chevaux les conséquences résultant de l'importation varient beaucoup suivant leur pays d'origine. Ceux venant de la Normandie, de l'Irlande ou de l'Allemagne du Nord, subissent en arrivant chez nous une acclimatation bien plus longue et bien plus difficile que ceux venant de l'Espagne ou de la Hongrie; ceux importés du Danemark ou de la Suède ont la réputation d'être plus réfractaires aux maladies et tout particulièrement aux complications provoquées par la gourme. Bien que l'on ne puisse exactement déterminer les causes de ces différences, l'expérience a démontré que les chevaux venant des pays du sud, transportés dans les pays du nord résistent beaucoup mieux à toutes les contaminations que si l'inverse a lieu. Toutes les pérégrinations un peu longues sont en général mal supportées par les jeunes chevaux; il y a donc avantage à les réduire au minimum strict et à user dès l'arrivée de mesures hygiéniques judicieuses, de même toutes agglomérations dans les écuries doivent être évitées. Pour parer à ces inconvénients dont les marchands ont tous plus ou moins subi les conséquences fâcheuses, ils usent de différents moyens.

L'un consiste à annoncer à la clientèle la date d'arrivée des chevaux importés assez tôt pour être à même de les remettre aux amateurs dès le lendemain de leur débarquement. Cette dislocation rapide permet d'éviter dans une large mesure l'éclosion des maladies du jeune âge et celles consécutives à l'importation. Dans tous les cas, le marchand se met ainsi à couvert pour les risques résultant de l'agglomération d'un trop grand nombre de chevaux. Comme les maladies de l'acclimatement sont le plus souvent graves, provoquant dans nombre de cas la perte des malades, il est fort naturel de leur attacher une grande importance vu le rôle sérieux qu'elles peuvent causer dans la bonne marche d'un commerce de chevaux. Le marchand avisé sachant les éviter ou tout au moins restreindre leur évolution, retire de son commerce un bénéfice bien supérieur à celui qu'il réalise si les mesures hygiéniques préventives ont été négligées. Le marchand

dont les chevaux importés récemment tombent malades en séries comme c'est fréquemment le cas, s'attire de ce fait non seulement des frais de traitements fort onéreux, mais de plus se trouve dans l'impossibilité de se livrer à toute transaction commerciale pendant un temps plus ou moins long, puisque la remise en état des malades exige parfois des semaines et même des mois. Convalescents ou malades, les chevaux ne sauraient être présentés à leur avantage à la clientèle, le criterium de tout premier ordre attribuable aux maladies dites d'acclimatation est très redouté par les marchands, aussi s'ingénient-ils pour chercher à l'éviter.

Un autre moyen consiste à opérer comme suit: Le marchand auquel sa clientèle réclame des chevaux propres à l'agriculture ou pour le service du commerce des villes, trouvera de même un sérieux avantage à remettre à ses clients agriculteurs les chevaux fraîchement importés dès leur arrivée et souvent à des prix très abordables. Ceux qui ne craignent pas d'assurer les risques inhérents à la mise en travail d'un jeune cheval, sont pour la plupart des hommes possédant certaines connaissances sur les soins à lui donner en pareil cas et ayant en outre le goût du cheval. Nulle part ailleurs les chevaux ne pourraient être mieux placés pour y passer les premiers mois de leur acclimatation; sachant les dangers auxquels ils s'exposent, les nouveaux propriétaires veilleront à ce que le développement et le dressage de ces jeunes chevaux s'opèrent progressivement et dans de bonnes conditions pour éviter si possible de les voir tomber malades. Pour diminuer leurs risques, certains ont pour coutume de les assurer à une société d'assurance; en cas de mort, elle s'engage à leur bonifier une certaine somme.

Au moment de la vente, le marchand se réserve en général le droit d'être le premier avisé pour le cas où l'acheteur voudrait se défaire de son cheval. Du reste, si dans la suite cette clause paraît avoir été oubliée par ce dernier, le marchand saura la lui rappeler au moment opportun. Pour les chevaux que le marchand désire racheter lorsqu'ils seront faits, développés, accoutumés au travail et bien acclimatés, par conséquent aptes à d'autres services pour lesquels la vente sera conclue à un prix bien supérieur à celui de la première fois, il sait fort bien où ils se trouvent; il aura même eu soin de les voir à l'occasion afin de se rendre compte de leur condition et de leurs progrès. Pour cette surveillance intéressée, la plupart des marchands disposent d'un automobile leur permettant de rayonner avec la plus grande facilité de tous

côtés. Le prix de rachat, c'est évident, sera supérieur à celui pour lequel le cheval a été remis à l'agriculteur. S'il tient compte du travail utile fourni par le jeune cheval pour les travaux de la ferme, l'agriculteur trouve ainsi dans une certaine mesure la rétribution de ses peines et de ses soins, aussi est-il généralement tout disposé à tenter une fois encore l'aventure, celle dont le dénouement vient de se conclure ayant réussi au contentement des deux intéressés. Le marchand, tout naturellement, tient en réserve pour ce moment-là un cheval vert, pour remplacer celui qu'il vient de racheter. Sitôt rentré dans l'écurie du marchand, le cheval ainsi repris va subir une toilette sérieuse ayant pour but de le transformer complètement et tout particulièrement de l'avantager. Le travail de la ferme, à côté d'un vieux camarade, lui a déjà donné du muscle sans le fatiguer sur ses membres, il a en outre grandi, une bonne et copieuse nourriture lui a permis de prendre du poids, il se trouve de plus acclimaté, c'est-à-dire à l'abri pour l'avenir des maladies du jeune âge; il est par conséquent fait, aussi peut-il être revendu pour assurer un travail plus considérable que celui effectué jusqu'alors. Le fini qui lui sera donné chez le marchand, consistera surtout en une épilation soignée et bien comprise de tout ce qui semble superflu dans les crins et la robe, afin d'affirmer la ligne des membres, alléger tout en l'allongeant l'encolure; la queue, soigneusement amincie et peignée, le rendra plus plaisant tout en favorisant l'élargissement fictif des quartiers de derrière, bref, du cheval campagnard rentré à l'écurie, nous en voyons sortir un cheval d'attelage parfaitement apte au service du camionnage moyen de la ville.

Toute cette préparation pour la vente est ordinairement fort bien comprise par le marchand, car il connaît du reste au mieux les désirs du client pour lequel il a racheté le cheval soit pour le lui offrir seul ou si c'est en paire, appareillé avec un camarade repris dans les mêmes conditions.

Cette façon d'opérer permet au marchand de réaliser de forts beaux bénéfices avec le minimum des risques à courir, puisque la gourme et ses dérivés, si elle vient à se déclarer, ne suivent pas leur cours pendant que le cheval stationne chez lui. Ce mode de faire lui permet ainsi de conserver ses écuries non contaminées, avantage sérieux pour les chevaux venant ensuite les occuper.

Si les mesures restrictives édictées pour la vente des chevaux importés et les droits d'importation à l'heure actuelle déjà assez élevés et que l'on cherche à augmenter encore dans de notables proportions vont causer aux marchands certaines contrariétés

et les empêcher d'user en partie des procédés auxquels ils sont habitués, ces mesures ayant pour but de sauvegarder les intérêts de l'élevage indigène en diminuant les importations, auront l'avantage de permettre à la production du cheval indigène de prendre un essor réjouissant, ce dont il faut se féliciter.

Favoriser le plus possible l'élevage indigène est une obligation auquel chacun doit concourir dans la mesure de ses moyens, nous y trouverons, comme déjà relaté d'autre part, des avantages certains aussi bien pour l'agriculture que pour l'armée. Les moyens pour coopérer à cette œuvre peuvent se résumer brièvement : chercher à produire un cheval à deux fins, selle et voiture. Utiliser pour cela des étalons apparentés aux familles des anglo-normands de l'ancien type qui ont bien racé chez nous. S'efforcer d'améliorer aussi le type des juments destinées à la reproduction, accorder aux propriétaires qui en possèdent de qualifiées des subsides importants de manière à leur permettre de les conserver. Primer de même les bons poulains et pouliches, ce qui permettra à leurs propriétaires de les placer en estivage pendant leur développement à des conditions peu onéreuses. Tels sont en une brève énumération les points à considérer si l'on veut rendre notre élevage indigène rémunérateur. L'échange avec l'obligation de racheter est aussi une coutume très répandue dans le commerce des chevaux. Lors d'un échange, le plus souvent motivé parce que le cheval a cessé de plaire ou provoqué pour toute autre cause, il est évident que le propriétaire qui le demande a déjà fait la part du feu, c'est-à-dire est prêt à subir une perte qui s'inscrira au compte de reprise du marchand pour une somme plus ou moins forte. Comme de plus le cheval choisi en remplacement est généralement d'un prix plus élevé que celui rendu au marchand, cette transaction n'est pas sans donner lieu à des conséquences parfois fort sérieuses, aussi est-il indiqué de faire acte d'une certaine prudence pour toutes les opérations de ce genre. La demande de reprise étant présentée par le client, le marchand peut facilement faire valoir les difficultés qu'il aura dans la suite pour se débarrasser d'un cheval repris dans de telles conditions, aussi s'efforce-t-il d'exagérer ses prétentions.

Pour éviter les complications résultant de l'engagement d'avoir à racheter un cheval en cas de non convenance de celui choisi en premier lieu, il est parfois de beaucoup préférable de rendre le premier achat définitif afin de ne pas être lié pour l'avenir, ce mode de faire sera non seulement le moins onéreux, mais permettra d'avoir dans la suite barre sur le marchand, qui,

pour ne pas perdre le client, sera disposé à faire certaines concessions lors d'une nouvelle transaction. Les différentes péripéties que nous venons de passer en revue sont particulières au cheval destiné à l'agriculture au début de sa carrière, cheval dont le type, la taille, le poids sont d'un modèle courant et qui, une fois entièrement développé, convient parfaitement pour assurer en ville les besoins de l'industrie et du commerce en qualité de tractionneur de poids moyen.

Le marchand ne s'approvisionne pas en chevaux de poids lourd et de gros tractionneurs pour les services de meunerie ou de charbonnage, s'il n'en a pas le placement assuré d'avance. Leur tempérament lymphatique offrant moins de résistance aux maladies de l'acclimatation, leur mise en état est aussi plus longue et en cas de reprise ou de non-convenance ils sont d'un placement difficile chez nous. N'oublions pas du reste que la traction automotrice leur fait déjà une très sérieuse concurrence qui sans aucun doute ne fera que s'accroître dans la suite.

Il est à présumer que sur le matériel de chevaux importés par le marchand, il réalise des bénéfices plus considérables que ce n'est le cas avec celui résultant de ses achats de chevaux indigènes. Cependant les restrictions mises à l'importation, les droits de douane, le coût des transports ne sont pas sans majorer sérieusement le prix d'achat pour les chevaux d'un type courant, aussi l'on peut se demander si dorénavant ce genre de commerce ne subira pas une crise sérieuse et si de le continuer « le jeu en vaudra la chandelle ». La baisse générale survenue sur les prix des chevaux depuis que les réapprovisionnements pour combler le déficit énorme résultant de l'usure produite par les années de la guerre mondiale se sont effectués, a de même contribué à tarir la source des bénéfices sérieux réalisés dans le commerce des chevaux. A côté des marchands dont nous avons parlé, nous en possédons en Suisse d'autres encore plus importants, bien que leur nombre semble vouloir diminuer de plus en plus. C'est par conséquent exceptionnel de rencontrer chez nous des installations de vente semblables à celles qui existent dans les grandes capitales de l'étranger. A l'heure actuelle, écuries de luxe, boxes, stalles, cours, manèges, selleries, harnachements de selle et voitures, personnel nombreux, exigent des ressources telles qu'elles ne sont plus en rapport avec les bénéfices réalisables dans le commerce des chevaux d'un petit pays comme est le nôtre, puis de nombreuses écuries ont trouvé avantage à se transformer en garages, surtout celles des agglomérations urbaines où le terrain

disponible a augmenté de valeur dans de grandes proportions. Une cause du recul dans le commerce des chevaux de luxe est attribuable à la mode qui actuellement porte toute son attention sur le développement des voitures automobiles et délaisse le sport équestre.

Une sorte d'évolution s'est par conséquent opérée chez ces commerçants. Sans négliger les transactions qu'ils sont encore à même de conclure soit avec des chevaux importés soit avec des chevaux indigènes, ils tendent de plus en plus à adjoindre à leur commerce d'achat et de vente celui de la fourniture des chevaux de louage de selle et de trait dont l'armée a besoin pour ses différents services. L'un fait marcher l'autre. En combinant les deux commerces, le marchand augmente sa réputation, se crée de nouveaux clients, il peut par conséquent se permettre le luxe d'avoir un plus grand choix de chevaux de vente pour selle et voiture. La précieuse ressource de pouvoir en placer un certain nombre en service où ils bénéficient d'une allocation journalière, leur procure ainsi la possibilité de gagner non seulement leur vie, mais de s'habituer en outre aux conditions de travail, de nourriture, de climat, de façon moins onéreuse que s'ils devaient passer cette période dans les écuries du marchand. Etant en service, ils sont assurés contre les risques de maladies de même que pour les tares et défauts propres à se développer à la suite du travail. Cette mise en service permet aussi au marchand de se renseigner sur de nombreuses particularités se rapportant à leur caractère, ce qui pour lui n'est pas à dédaigner.

Pays d'importations.

Nous avons déjà vu qu'une assez grande partie des chevaux que nous utilisons nous sont fournis par l'importation. De la France, nous arrivent principalement des chevaux du Nivernais, de la Normandie, de la Manche et de la Franche-comté. Les trois premiers sont tout spécialement des jeunes chevaux dont le développement et la taille sont plus accusés à âge égal que ceux de nos chevaux indigènes; ils peuvent pour cela les concurrencer avantageusement pour le marchand, auprès de clients peu avertis. Ces chevaux, sujets aux maladies consécutives à l'importation, ne se font à notre climat que lentement. De stature accusée déjà lors de leur arrivée, ils n'acquièrent néanmoins tout leur développement qu'à l'âge de 6 ou 7 ans et même plus tard. N'étant pas jusqu'à ce moment en possession de tous leurs moyens, ils demandent à être ménagés si l'on veut éviter de les voir se fati-

guer prématurément sur leurs membres. Comme nous devons avant tout posséder un cheval précoce et robuste, l'importation de chevaux de ces types ne nous est pas d'un grand secours, elle devrait par conséquent être délaissée et nous devrions la limiter au type Franc-comtois puisqu'il est apparenté à celui que nous élevons en Suisse. Le type percheron postier peut aussi nous convenir car il s'adapte bien à nos conditions de travail, son tempérament sanguin bien confirmé lui donnant la robustesse qui nous est nécessaire. A part ces deux types nous devrions laisser l'importation des autres aux amateurs. Des nouveaux pays, issus du démembrement de la monarchie austro-hongroise, nous importons surtout dans le nord-est de la Suisse, des chevaux offrant peu de qualité et ne rappelant que très vaguement ceux rencontrés dans ces pays avant-guerre. La période de leur reconstitution exigera encore un temps plus ou moins long, jusqu'à ce moment, nous n'avons aucune nécessité d'aller là pour y effectuer des achats.

De l'Allemagne qui subit pour les mêmes raisons une crise identique à celle des pays dont nous venons de parler, nous importions avant-guerre de fort bons chevaux, convenant parfaitement à notre usage, surtout ceux provenant du Holstein et du Hanovre. Bien que prédisposés à faire chez nous une acclimatation longue et souvent pénible surtout s'ils étaient importés trop jeunes, une fois accoutumés à notre pays, ils nous rendaient néanmoins de fort bons services soit pour la voiture, le camionnage léger ou même l'agriculture. En état de reconstitution hippique, l'Allemagne ne peut encore à l'heure actuelle nous fournir des chevaux en nombre suffisant et surtout d'un prix abordable par le petit commerce, aussi les marchands se sont-ils dirigés vers la Hollande, le Danemark, la Suède et la Hongrie pour effectuer leurs achats. Le cheval hollandais n'est cependant pas élevé dans un format convenant suffisamment à notre pays, celui du Danemark non plus; ce sont tous des chevaux d'attelage assez corpulents, dont le dessus plutôt mou, laisse à désirer comme leurs membres. Le cheval de la Suède pourrait, vu sa rusticité plus grande, nous convenir mieux, cependant les expériences faites avec lui sont encore de trop récente date pour que l'on puisse en toute certitude se prononcer sur la valeur de son importation chez nous. Il est avéré que la raison principale à laquelle est due l'importation de ces chevaux pendant ces dernières années est attribuable tout spécialement à la modicité de leurs frais de transport, vu la dépréciation de l'argent qui régnait alors

en Allemagne. On leur reconnaît une acclimatation chez nous assez facile.

Le cheval hongrois commun est un spécimen qui, une fois toiletté, peut assez facilement être confondu avec nos chevaux indigènes. D'un prix peu élevé, facile à acclimater chez nous, de constitution robuste et ayant un bon caractère, il est à même de faire une concurrence sérieuse aux chevaux que nous élevons en Suisse.

L'Angleterre comme l'Irlande ont aussi donné lieu durant ces dernières années à des importations de chevaux très suivies de la part des marchands suisses. Les chevaux venus de l'Angleterre étaient de modèles assez variés, accusant le plus souvent une origine commune et apparentés au type shire. Après avoir subi une toilette appropriée, ils pouvaient de même pour un œil peu exercé, être facilement confondus avec certains chevaux du Jura suisse, mais l'erreur se reconnaissait sans tarder dès qu'ils étaient mis en travail. Si pour les uns, restés chez le campagnard, ils ont pu suffire au travail de la ferme aussi longtemps qu'ils n'ont pas été astreints à des allures rapides, comme leur extérieur permettait de supposer qu'ils étaient aptes à les soutenir, il n'en fut pas de même de ceux dont l'illusion, provoquée par leur toilette pour les assimiler à nos chevaux du pays, avaient été loués pour les services de l'armée. Leur manque de qualité, leur accoutumance insuffisante à notre climat, à notre sol, à nos fourrages et à nos conditions de travail, se sont dévoilés rapidement. Devenus indisponibles au bout de quelques jours de service, ils ont fourni le plus gros effectif de nos infirmeries, affectés de maladies graves de l'appareil respiratoire, de celui de la digestion ou même de troubles cardiaques, ce furent des patients dont la convalescence fut souvent problématique. Souvent aussi ils furent sujets à des claudications rebelles, causes de dépréciations ou de moins-values nombreuses et très onéreuses, dont l'État a supporté tous les frais.

Les chevaux de commerce venus d'Irlande, bien que généralement meilleurs, furent loin d'être sans reproches, car pour satisfaire son client, le marchand s'est toujours efforcé dans ses acquisitions de choisir des chevaux accusant de la masse, mais malheureusement sans pouvoir pour cela prétendre à une qualité et à une classe suffisantes vu le prix peu élevé consacré à leur achat. Pour obtenir la masse et le sang dans ce pays si favorable à tous les points de vue pour l'élevage du cheval, il faudra toujours payer ces qualités très cher et à beaux deniers comptants.

En choisissant léger avec du sang, c'est-à-dire au détriment de la masse, le marchand ne pouvait songer à utiliser de tels chevaux pour l'agriculture de notre pays, la dépense de force qu'elle exige pour un terrain aussi varié que celui que nous avons, n'étant pas réalisable avec des chevaux de ce type dont le tempérament est en outre fort souvent trop nerveux.

Il est certain que la situation créée à nos chevaux pendant la période de 1914 à 1918 leur a été néfaste, une répercussion fâcheuse s'est aussi fait sentir sur tout l'élevage chevalin indigène. Vu la diminution importante subie par nos effectifs, les marchands, sous le prétexte que les vides devaient être comblés rapidement et pour être à même de suffire à la demande très grande – disaient-ils –, ont importé en masse, sans tenir compte de la valeur réelle des chevaux ni de leurs qualités pour pouvoir s'adapter à nos besoins. Ceci eut lieu au détriment du pays, la sélection naturelle s'est néanmoins chargée de remettre de l'ordre à cet état de choses en éliminant les non-valeurs. Les expériences dont la bourse a pâti auront une bonne influence pour l'avenir et rendront plus circonspects ceux qui pendant la période citée plus haut ont témoigné un enthousiasme exagéré pour le cheval étranger.

Nombre de marchands auxquels ordre de fourniture a été donné pour trouver un certain type de cheval soit selle ou voiture, vont le chercher au pays d'origine, aussi ne faut-il pas trop s'étonner de les rencontrer aux sources les meilleures. A l'occasion ils procèdent aussi à leurs achats dans les expositions célèbres, même à celle de Dublin, qui se renouvelle chaque année dans la première semaine d'août. Il est superflu de dire que là il faut non seulement payer les chevaux à leur valeur réelle, mais qu'il faut acquitter encore le prix des performances qu'ils peuvent avoir acquises dans des épreuves sévères. A ces dépenses déjà fort sérieuses, viennent de plus s'ajouter les frais résultant de leur exposition, ce qui finit par former une addition fort respectable. Sans aucun doute les sujets d'une telle provenance ne sauraient avoir une influence fâcheuse sur notre production chevaline, bien au contraire, qualifiés comme chevaux de luxe, de selle ou d'attelage, ils sont du fait de leur prix de revient très élevé, l'objet de transactions peu nombreuses, il serait au contraire désirable d'en voir augmenter le nombre car ce serait un moyen de comparaison utile à tout ce qui se rapporte au commerce des chevaux.

Pour résumer ce que nous venons d'exposer on peut dire que si pour la Suisse l'importation des chevaux fut parfois une néces-

sité du moment, elle n'a cependant aucune raison d'être favorisée par le plus grand nombre de ceux qui utilisent le cheval chez nous, à moins que l'on ne désire un type de luxe pour un service particulier. Le profit résultant de l'importation sera avant tout acquis par le marchand et non par le consommateur. Couvrir d'un pavillon de bon aloi, un cheval accusant peu de qualité pour notre usage, comme il est possible de le faire en certains cas avec du matériel importé, ne peut avoir qu'une influence fâcheuse pour les deniers de l'Etat comme pour ceux de l'économie nationale.

Foires, marchés-concours, syndicats d'élevage.

La coutume existe encore en Suisse, de tenir à certaines époques, dans des localités plus ou moins importantes, des foires et marchés, dont la durée est en général limitée à une journée. Ces manifestations ne sont pour la plupart pas exclusivement réservées aux transactions se rapportant à l'espèce chevaline, le bétail, gros ou petit, y étant aussi conduit. Leur importance est très variable et tend à diminuer pour nombre d'entre elles, le vendeur n'ayant plus la nécessité de s'y rendre pour offrir ses produits puisque les marchands ont pris pour habitude de se rendre eux-mêmes chez les éleveurs pour se rendre compte de ce qu'ils peuvent avoir à vendre. Cependant certains de ces marchés jouissent encore d'une renommée assez importante et ont conservé une clientèle très fidèle, venant parfois de très loin. C'est le cas pour le marché aux poulains des Bois dans le Jura au mois d'août, de celui de Chindon dans la même contrée le premier lundi de septembre, puis le marché-concours de Saignelégier à la mi-août, il est placé sous le patronage de la Société d'agriculture des Franches-montagnes et jouit d'un subside fédéral. On y trouve non seulement des poulains de l'année mais aussi des jeunes chevaux. Dans ces trois localités le matériel offert en vente est exclusivement composé de chevaux indigènes de la variété du Jura. Ce n'est pas toujours le cas pour les foires, comme celles de Porrentruy ou d'Aarberg par exemple, où l'on peut trouver des chevaux de provenances diverses. Lausanne a de même chaque année un marché-concours placé sous la direction de la Fédération des syndicats de l'élevage chevalin du canton de Vaud. Lors de sa première manifestation en 1922 un subside fédéral lui avait été accordé.

Les syndicats suisses pour l'élevage du cheval, répartis dans la plupart des cantons, ne poursuivent pas tous le même but; actuellement quinze de ces associations se vouent à l'élevage du

cheval de selle et cinquante-neuf à celui du cheval de trait. Leur activité a avant tout pour mission de fournir à leurs membres des facilités pour trouver les chevaux dont ils ont besoin; l'Etat leur alloue non seulement des primes pour leurs juments et poulains, mais en outre certains subsides pour leurs pâturages.

A époques plus ou moins rapprochées, et ceci dans le but de favoriser les transactions entre éleveurs et acheteurs, des expositions chevalines dont l'importance est plus ou moins grande, ont lieu dans différentes villes du pays. Celle de Berthoud en 1922 fut un grand succès pour ses promoteurs, de même celle de Berne en 1926. Ces manifestations permettent aussi de se rendre compte des désirs de la clientèle et de la direction envisagée pour l'élevage du cheval indigène dans les différentes régions du pays. Toutes ces foires, marchés, concours, sont suivis de manière très assidue par tous les marchands suisses et même par ceux de la région française limitrophe.

Du cheval indigène.

La cherté actuelle des fourrages, les facilités toujours plus nombreuses offertes par la traction automotrice, sont des circonstances dont les répercussions se font durement sentir sur la production actuelle du cheval indigène et sur les transactions auxquelles elle donne lieu. Les indications à tirer de cet état de choses nous renseignent sur le cheval dont nous devons encourager l'élevage. Ni le cheval lourd, ni le gros tractionneur ne peuvent être envisagés. Non seulement leur entretien serait trop onéreux pour les maintenir en condition normale, mais leur rendement de travail resterait indubitablement inférieur à celui que peut fournir la traction automotrice par camions pour tous les services de l'industrie et du commerce et se rapportant à la vitesse et au poids.

De plus, avec les difficultés toujours plus grandes pour trouver dans les villes des écuries en nombre suffisant alors qu'il est déjà souvent fort difficile de s'y assurer un garage, les écuries urbaines sont forcément destinées à disparaître complètement. A l'avenir, par conséquent, le logement des chevaux dans les villes ne sera plus réalisable, les loger dans la banlieue diminue sensiblement leur rendement.

Le type de cheval pouvant le mieux convenir à tous nos besoins, doit à notre avis être celui du Jura amélioré.

Pour les besoins de l'agriculture, nous n'avons nulle nécessité de posséder un cheval gros et lourd. Le type de celui du Jura,

suffisamment corsé, répondra beaucoup mieux à nos besoins; son tempérament bien équilibré sera préférable à celui du cheval lourd et lymphatique pour travailler une terre variée et mouvementée comme nous l'avons en Suisse. Ces considérations rendent par conséquent facile le choix du cheval auquel nous devons nous arrêter.

Élevons un seul type de cheval, mais veillons à le faire bon, vers ce but doivent tendre tous nos efforts après avoir reconnu que vouloir chercher à créer le cheval de selle ou de remonte, ne saurait convenir ni être utile qu'à un nombre très restreint de propriétaires. Le cheval à deux fins, c'est-à-dire pouvant être cheval de voiture, de trait moyen, à la rigueur de selle, doit remporter la préférence si l'on tient compte dans son élevage du but spécial auquel il doit répondre. Pour en indiquer le modèle, nous le voyons sous le format du cheval d'artillerie ayant du sang.

En choisissant le cheval du Jura amélioré, nous aurons un sujet dont le développement sera précoce, de robuste constitution, de tempérament plutôt sanguin, accusant suffisamment d'action et d'allures pour être propre à tous les services civils comme à ceux de l'armée. Ayant de l'os, de la trempe, du sang en suffisance, il sera apte à résister aux exigences d'un service souvent pénible; accoutumé à notre climat, sa rusticité lui permettra d'affronter sans grands risques les intempéries et les brusques variations de température si fréquentes chez nous. Avec une ration de fourrage et de grain de quantité moyenne, sa sobriété lui permettra de s'en accommoder sans que sa condition générale en pâtisse. En le sélectionnant avec soin, son type ne pourra que s'améliorer encore, son format se préciser. En unifiant le type du cheval indigène suisse, tous les services auxquels nous pourrions le destiner en retireront le meilleur profit.

De l'examen du cheval chez le marchand.

Quel que soit le genre du cheval dont on désire faire l'achat, on ne saurait se dispenser de l'examiner auparavant de façon très minutieuse, afin de se rendre compte des qualités comme des défauts ou tares qui peuvent lui être particuliers. Il n'est pas de marchandise à même de rivaliser avec le cheval pour le nombre d'expédients auxquelles elle est susceptible d'être soumise pour être présentée ensuite à son meilleur avantage, soit pour la vente, soit pour la préparation à cette transaction.

Il est bon de se souvenir pour une opération de cette nature

qu'on ne doit pas s'en rapporter aux seuls renseignements fournis par le marchand et qu'il est absolument nécessaire de pouvoir se faire une opinion et juger par soi-même de la qualité de la marchandise présentée, c'est-à-dire pouvoir reconnaître tout au moins le type, le degré de sang, la trempe et les aptitudes pour tel ou tel service de tout cheval examiné dans le but d'en faire l'acquisition.

A côté de ces premiers points, une foule d'autres ayant une importance considérable pour la valeur à attribuer au cheval examiné, doivent encore être élucidés avant de pouvoir s'arrêter à une décision définitive. Ces questions spéciales sont d'un caractère particulièrement difficile pour être tranchées par le plus grand nombre des acheteurs, aussi est-il tout indiqué en pareille occurrence, de requérir les conseils d'un vétérinaire puisqu'elles rentrent pour ainsi dire toutes dans ses attributions professionnelles. Pour n'en citer que quelques unes ayant trait à des organes vitaux, énumérons les affections oculaires, celles de l'encéphale et du système nerveux, de l'appareil de la respiration, de la digestion, de la circulation sanguine, de l'appareil urinaire et génital et enfin celles de la locomotion.

Pour procéder à un achat, il faut tout d'abord être parfaitement fixé sur le genre du cheval dont on désire la présentation. Bien que pour chaque variété, l'examen auquel on va procéder ait des rapports analogues et ceci aussi bien pour le service de la selle que pour celui du trait, il faut surtout se souvenir que certaines particularités ont moins d'importance pour l'un ou pour l'autre service, aussi est-il nécessaire de pouvoir leur attribuer leur valeur réelle en chaque cas. La somme dont on est disposé à faire la dépense pour l'achat envisagé, entre, c'est évident, en ligne de compte, lors même qu'il soit parfois assez difficile de la fixer de façon précise avant d'avoir pu examiner les chevaux. A ce sujet il est cependant indiqué de ne pas se montrer trop rigoriste en s'abstenant d'acheter un excellent cheval parce que son prix est peut-être supérieur à la somme que l'on voulait consacrer à son achat. Il faut toujours payer le bon cheval à sa valeur réelle et ne pas supposer pouvoir trouver des qualités exceptionnelles chez un cheval dont le prix est minime, espérant ainsi être meilleur juge que le marchand. En général, chacun d'eux connaît fort bien son métier, ils sont par conséquent parfaitement renseignés sur la valeur des chevaux qu'ils présentent, ils ont de plus l'avantage de les connaître depuis un certain temps déjà et ont ainsi pu se rendre compte de maintes particu-

larités se rattachant à leurs aptitudes en général, à leur caractère, à leur condition, à leur état de santé. Le résultat des observations faites, procure au marchand une supériorité incontestable sur l'acheteur, qui, lui, examine le cheval pour la première fois. Rien n'est du reste meilleur que la propriété pour évaluer son bien à sa juste valeur, c'est-à-dire pour être à même d'en reconnaître les bons et les mauvais côtés, aussi ne faut-il pas trop s'étonner si, lors de la présentation d'un cheval, ses qualités font toujours l'objet d'un éloge pompeux tandis que ses tares et défauts sont soigneusement passés sous silence. L'amateur vient-il à les découvrir, le marchand fera en sorte, lorsqu'ils lui seront indiqués, de passer sur eux « comme chat sur braise », il mettra alors tout en œuvre pour attirer l'attention du client sur une qualité que le cheval pourra posséder, il y vouera même la plus grande insistance et cela jusqu'au moment où il aura pu se rendre compte que ce dernier, soit par manque d'habitude, soit parce que son attention aura fini par être distraite du défaut qu'il avait tout d'abord reconnu, l'aura oublié.

Il est évident que mieux on spécifiera au marchand le genre du cheval que l'on désire et le service pour lequel il est destiné, plus il aura de facilité à faire son choix dans le matériel dont il dispose et qu'il présume pouvoir convenir à l'acheteur.

Comme nous avons pour but de restreindre cet exposé aux transactions les plus usuelles à notre pays, nous ne pouvons songer à relater ici tout ce qui a trait aux nombreuses variétés des chevaux : malgré nombre de rapports analogues ainsi que nous l'avons déjà relaté, elles exigent cependant, suivant les services et le genre du cheval, certaines qualités fondamentales particulières à chaque variété et sur lesquelles on ne peut absolument pas transiger. Ceci a néanmoins pour nous moins d'importance que pour d'autres pays, puisque nous pouvons dans une certaine mesure, unifier le genre de cheval dont nous avons besoin pour la plupart de nos travaux, ce qui n'est pas faisable pour d'autres pays comme l'Angleterre où pour ainsi dire chaque service possède encore son type de cheval particulier. Ce peuple, si avisé en questions hippiques, estime encore à l'heure actuelle que le cheval universel ne saurait exister pour lui et qu'il y a avantage à créer autant de types de chevaux que la demande en réclame.

Si cette manière de voir a pu se maintenir en honneur jusqu'à maintenant en Angleterre, il faut surtout l'attribuer aux ressources immenses dont ce pays disposait pour s'offrir un pareil

luxe cependant il y a tout lieu d'envisager pour l'avenir puisque nous avons déjà vu disparaître totalement la variété des chevaux de « cabs » anéantis par les « auto-taxis », qu'il en sera de même pour nombre de variétés de luxe. L'ère nouvelle et difficile créée par suite des conséquences de la guerre mondiale et la répercussion considérable qui s'est faite ressentir sur les finances de tous les pays, ne permettra sans doute plus à l'avenir de suffire à de telles dépenses consacrées exclusivement au sport hippique. En effet si l'on passe rapidement en revue les variétés de chevaux encore le plus fréquemment rencontrées sur le marché anglais, nous voyons à côté du pur-sang anglais, roi des hippodromes et le meilleur des chevaux de selle ses différents types, « steeple-chaser », « cheval de plat », « cheval de haies » atteindre des prix fabuleux aussi bien comme chevaux de course et de sport que comme reproducteurs. Puis toute la série des « hunters », « chevaux de chasse pour gros poids, moyens ou légers », celle des « charger » ou chevaux d'armes, les « cobs », les « hacks » ou chevaux de promenade pour la jeunesse des deux sexes ou pour vieux messieurs, si même la domesticité à la campagne ne les utilise pas pour aller au marché, un panier au bras, puis pour finir avec les chevaux de selle les « double-poneys », recherchés pour le jeu de polo et les « poneys ordinaires », destinés à la promenade des enfants, soit à la selle, soit à la voiture. Les chevaux d'attelage se rencontrent aussi dans ce pays sous différents types encore très caractérisés, soit comme carrossiers petits ou grands, pour la voiture ou le coupé, soit sous la figure du cheval de promenade ou d'exposition aux actions particulièrement relevées comme chez les hackneys, soit comme postiers ou chevaux de mail-coaches. A côté nous trouvons toute la série des tractionneurs pour poids moyens, services de meuneries et de brasseries jusqu'aux types lourds, parmi lesquels figurent de véritables géants pour les services des ports, des gares et des mines.

D'emblée nous pouvons éliminer la plus grande partie des variétés énoncées ci-dessus; nos ressources modestes nous permettent seulement de les résumer toutes, sous trois modèles: le cheval de selle ou d'armes, le cheval à deux fins, notre artilleur; le camionneur ou cheval de gros trait.

Voyons maintenant à poursuivre notre visite chez le marchand; en supposant que le désir du client lui ait été énoncé, s'il n'est pas déjà parfaitement fixé sur les connaissances hippiques qu'il peut posséder, il s'agit pour lui d'être renseigné à ce sujet

sans le moindre retard, ceci ayant une importance sérieuse pour la transaction qui va s'opérer. Lorsque le jugement du marchand n'est pas favorable au client, c'est à dire qu'il le considère encore novice dans l'examen d'un cheval, il fera tout d'abord sortir de son écurie le cheval le moins bon de ceux qu'il possède dans la classe demandée. Le jugement de l'amateur ne lui est-il pas défavorable de prime abord, le type pourrait alors convenir; dans ce cas le marchand n'aura aucune nécessité de faire sortir d'autres chevaux meilleurs, ceux-ci pouvant toujours être vendus à d'autres amateurs plus difficiles. Dans le cas contraire, quand le client dès le début fait preuve de connaissances suffisantes pour juger un cheval, le marchand sait se retourner sans paraître pris de court, lorsqu'il se sera rendu compte de l'erreur qu'il vient de commettre. Afin d'éviter le reproche pouvant lui être fait de présenter un cheval si peu qualifié, il s'excusera rejetant le fait sur une inadvertance commise par son personnel d'écurie, dans le choix du cheval indiqué pour être présenté.

Il est recommandable lorsqu'un cheval présenté ne rentre pas dans le modèle désiré ou ne convient pas pour toute autre raison, d'en faire part au marchand sans commentaires superflus. Au cas où ce dernier demanderait à être renseigné sur le motif du refus, le lui indiquer en quelques mots, sans se croire pour cela obligé de trouver mille et une tares au cheval dont on ne veut pas. Surtout éviter de faire ses observations de façon à ce que tout le personnel présent puisse les entendre, autant il est naturel de pouvoir refuser tout cheval ne convenant pas, autant ce serait parfaitement injuste de décrier sans raison la marchandise présentée.

Se bien souvenir que moins on parle, moins on critique à haute voix, mieux on peut observer. Se contenter de toucher seulement ce qui est indispensable et ceci avec précaution, en y apportant de l'assurance et du tact, non seulement le marchand pourra se rendre compte que son client a l'habitude du cheval, mais ce dernier se mettra aussi à l'abri de défenses toujours possibles chez un cheval dont on ne connaît pas encore le caractère. En agissant de cette manière, il est plus facile ensuite de fixer son jugement. Procéder à l'examen d'un cheval avec calme et méthode, sans précipitation excessive en se gardant d'un enthousiasme trop exubérant est nécessaire, en accordant toutefois confiance et crédit au vendeur aussi longtemps qu'on n'a pas acquis la certitude absolue qu'il serait de bonne guerre de se mettre en défiance. Savoir passer sur un défaut qu'une qualité

plus importante diminue ou rachète est indiqué dans tout achat, puisque la perfection chez le cheval ne peut faire l'objet que de très rares exceptions.

Demander à ce que les chevaux présentés le soient aussi naturellement que possible ne saurait trouver que l'approbation du vendeur s'il tient réellement à satisfaire son client. Si les hors-d'œuvre comme le gingembre et le fouet ne peuvent être évités, il sera bon toutefois de ne les autoriser que sous leur plus simple expression pour qu'il soit encore possible d'avoir à l'examen un cheval calme et dont on puisse s'approcher. On exigera qu'il soit tenu avec une certaine liberté de la longe, celle-ci ne devant pas faire l'office d'un soutien, sans permettre non plus de le camper en bonne place sur une sorte de piédestal, comme c'est fréquemment le cas, ou contre une paroi unie et blanchie où l'habitude lui aura appris à se grandir et à exhiber tous les moyens et qualités qu'il est censé posséder, offrant ainsi à l'enchantement du client le tableau le plus parfait. Se rappeler aussi que le cheval n'est en général jamais si beau que le jour de son achat est un correctif fort précieux pour ne pas se laisser leurrer par une vigueur fictive ou une énergie de commande résultant fort souvent de la peur.

Il est évident que le marchand, si l'on ne s'y oppose, est en droit de tout mettre en jeu pour présenter sa marchandise sous son meilleur jour. Comme il a pu en outre disposer de moyens éducatifs que le client ne possède pas encore, nourriture, pansage, toilette, dressage, ce qui implique pour le cheval coups et corrections infligés à bon escient et au moment opportun, il est tout naturel que le souvenir lui en reste présent à la mémoire et le tient attentif à tout ce qui se passe autour de lui. Rien d'étonnant à ce qu'il considère tout mouvement intempestif dans son voisinage comme le prélude d'une nouvelle correction, aussi n'en faut-il souvent pas plus pour lui mettre le « feu au ventre ». Le client est par conséquent en droit de demander qu'on le laisse procéder à son examen nécessairement limité dans sa durée, en toute tranquillité et comme il l'entend, aussi longtemps que cette opération reste compatible à ce qui est usuel en pareil cas.

L'examen du cheval proprement dit se résume à le voir à l'écurie, au dehors nu, de pied ferme et en mouvement, au travail monté et attelé, puis, si la chose est possible, à la forge.

A l'écurie, le cheval doit être en confiance, éveillé et attentif à tout ce qui l'entoure, il doit se laisser approcher et toucher facilement si l'on y met quelque habileté et prudence. Il faut

en effet se souvenir que le cheval est un animal excessivement impressionnable dans bien des cas, tout particulièrement lorsqu'il aperçoit autour de lui des personnes étrangères, il n'y a donc pas lieu de mettre au compte d'un vice ce qui le plus souvent n'est que la manifestation de la crainte ou d'une mise en garde instinctives de sa part lorsqu'il est jeune, encore vert ou accuse du tempérament et du sang.

Le cheval dont la mise en travail est prévue sitôt après son acquisition, doit supporter autour de lui tout le va-et-vient résultant de l'affouragement, de la distribution de l'eau de boisson ou de la préparation des litières sans que cela doive le préoccuper ou le mettre en défiance. Plusieurs particularités sont souvent dévoilées de prime abord pas son maintien, soit qu'elles se rapportent à son caractère, à sa vision, à l'intégrité de son appareil locomoteur ou à son équilibre sexuel. Le cheval dont les oreilles se couchent en arrière à l'approche de l'homme, laisse présumer, qu'il est rueur, tendant l'encolure et retroussant les lèvres, il s'apprête à mordre. Penchant la tête avec obstination d'un côté, il est susceptible d'être affecté d'une mauvaise vue, si les conversions sur place s'opèrent avec difficulté, les membres antérieurs projetés en avant il faut craindre qu'il ait souffert de fourbure ou qu'il soit atteint de maladie naviculaire; s'il accuse du harper dans les tournés brusques, ses jarrets sont tarés soit d'éparvins, soit de jardes; hennissant constamment lorsqu'il est seul ou à l'approche d'autres chevaux, il faut en déduire qu'il ne supporte pas l'isolement ou qu'il est affecté de cryptorchidie; si la jument fouaille de la queue, la nymphomanie est à craindre.

Avant de faire sortir le cheval de l'écurie il faut tout d'abord s'assurer s'il n'est pas affecté de tic à l'appui ou de l'une des variétés de ce vice, l'état du cœur et du flanc seront aussi contrôlés. Amené sous la porte on procède rapidement à un premier examen des yeux, de l'état des ganaches et de l'auge, des barres, de la dentition puis l'intégrité des sinus, des oreilles, des naseaux, des lèvres, de la nuque est reconnue.

Au dehors, il faut juger la tenue naturelle du cheval placé si possible d'aplomb sur ses membres, son ensemble, son format, son développement, les rapports des différentes régions entre elles, la longueur de l'encolure, la ligne du dessus, celle du dessous, l'obliquité de l'épaule, la largeur et la profondeur de la poitrine, le développement de la croupe, des quartiers de derrière dans leur largeur et hauteur, tout ceci en faisant une fois le tour

de l'animal avant de passer à l'examen détaillé des membres qu'il faut voir sur toutes leurs faces en les comparant l'un à l'autre par bipèdes correspondants. Il s'agit même d'y porter la main quelquefois pour s'assurer de leur intégrité, tares osseuses, molles, affections des tendons et des ligaments, cicatrices diverses, puis à celui du sabot auquel il faut vouer une attention toute particulière car nul plus que cet organe ne peut être soumis à des manipulations de toutes natures pour en améliorer la forme et l'aspect extérieur. Ces questions sont plutôt du ressort du vétérinaire, aussi leur accordera-t-il toute l'importance qu'elles méritent. Le sabot est un organe si particulier, que certains se sont crû autorisés à énoncer : « pas de pied, pas de cheval », d'autre s'expriment en disant : « sans un bon corps de machine, les meilleurs moteurs ne sauraient assurer un bon service » ceci revient à dire que si de la perfection du sabot dépend en majeure partie l'utilisation du cheval, il ne faut pas négliger pour cela les organes préposés à leur mise en mouvement. Lors de l'examen du sabot apparaissent le mieux l'autorité et la compétence de l'homme de cheval et parfait connaisseur, s'il sait prévoir à ce moment là les améliorations susceptibles d'être apportées par une maréchalerie rationnelle et des soins judicieux à un sabot momentanément dans un état précaire.

En action le cheval accuse d'une manière plus parfaite les qualités et moyens qui lui sont propres. L'influx nerveux dont il est animé, déclenche le jeu de toutes les pièces de la machine ; s'il est bien équilibré et soutenu dans ses manifestations par des éléments de force et de vigueur suffisants, les mouvements de la progression à toutes les allures seront aisés, souples, réguliers et puissants. Tout dénotera de l'harmonie et un équilibre parfaits.

Le cheval sera mis au pas, tout d'abord sur un terrain uni et si possible élastique, puis sur le pavé, afin d'avoir ainsi un moyen sûr pour reconnaître même la plus minime irrégularité de l'allure. En s'éloignant, le cheval est jugé par derrière sur la correction de la marche des membres postérieurs par rapport à l'axe médian du corps ; au retour ce sont alors les membres antérieurs qui retiennent l'attention, puis lorsque le cheval passe devant l'examineur, il faut en profiter pour évaluer l'étendue du pas, la hauteur de cette allure, la descente du boulet, comme le jeu de cette articulation. La façon dont le sabot vient à l'appui doit aussi retenir l'attention. A l'allure du pas les claudications peuvent déjà être visibles, au trot elles s'accroissent

et leur caractère permet souvent d'en déterminer l'origine et la cause sans qu'il soit nécessaire de leur vouer un examen plus approfondi, étant donné qu'un cheval présenté pour la vente, doit avant tout être indemne de toute boiterie, même si à ce moment là, elle peut paraître résulter d'une circonstance parfaitement anodine.

C'est à l'allure du trot que le cheval présenté en main peut le mieux déployer ses moyens, aussi ne faut-il pas trop s'étonner si le marchand cherche encore par un dressage approprié à les parfaire et à les mettre en valeur pour qu'au moment important de la présentation pour la vente, la perfection la meilleure puisse être décernée à son matériel. C'est alors que la nécessité du fouet s'accuse, que les mouchoirs sont agités, les chapeaux défoncés, tout devant être mis en œuvre pour que cette épreuve laisse au client la meilleure impression. Vouloir faire abolir ces procédés serait absolument illusoire, ils sont en usage depuis un temps immémorial, aussi malgré ce qu'ils peuvent avoir de fictif, ils ont gagné leur droit à l'existence. Les supporter sans trop s'en formaliser et sans se laisser induire en erreur par leur démonstration quelque peu théâtrale, est encore ce qu'il y a de mieux à faire.

S'il s'agit d'un cheval de selle, il sera monté aux trois allures, celle du galop terminée, il faut dès l'arrêt l'examiner pour le cornage, puis s'assurer encore si le cœur et le flanc sont indemnes de toutes altérations.

Il est indiqué, si la chose est exécutable, de voir encore le cheval à la forge. Dociles partout ailleurs, certains deviennent parfaitement intraitables dès qu'ils sentent la fumée ou sont placés sur le pont de la forge. Les pieds étant soulevés les uns après les autres, il faut profiter lorsqu'il s'agit des postérieurs de jeter à ce moment un coup d'œil sur les organes génitaux, afin d'être renseigné à leur sujet.

Pour le cheval de selle, il faut pouvoir compter sur sa docilité au brider, au seller et au sangler, il doit de plus être parfaitement tranquille au montoir.

Pour les chevaux d'attelage, il doit en être de même pour le harnacher et pour atteler.

Le cheval de selle comme celui destiné au trait doivent tous deux obéir à la voix et au geste, s'ils sont vendus aptes pour l'un ou l'autre de ces services.

En outre tous les chevaux doivent être suffisamment sages pour ne plus s'effrayer de la diversité des véhicules qu'ils soient mus par la vapeur ou la benzine.

Entrer ici dans plus de détails au sujet des questions techniques se rapportant à l'examen du cheval mis en vente, nous conduirait trop loin. En les effleurant seulement, nous avons voulu simplement attirer l'attention sur les nombreuses difficultés inhérentes aux transactions commerciales des chevaux et de l'intérêt qu'il y a lieu de leur vouer si l'on tient à s'éviter des surprises, parfois regrettables et désagréables, de plus tout particulièrement onéreuses.

Referate.

Das Aneurysma verminosum des Pferdes und seine unbekanntenen Beziehungen zur Kolik. Von Olt, Giessen. Deutsche Tierärztliche Wochenschrift 40, 326, 1932.

Aus frisch abgesetzten Eiern des *Sclerostomum bidentatum* entwickeln sich unter zwei Tagen die Larven, die sich nach einer Woche enzystieren. Werden die enzystierten Larven vom Wirt per os aufgenommen, so schlüpfen wahrscheinlich im Blinddarm die Larven aus. Zufolge ihrer Tendenz, Blutgefässwände zu durchbohren, gelangen sie grösstenteils in die Pfortader und über das Herz in die Lungen, wo sie die Alveolarwand durchbohren und durch die Luftöhre in den Rachen und wieder in den Darm gelangen, wo sie geschlechtsreif werden. Ein Teil der Larven verirrt sich u. a. auch in die Gekröswurzel, durchbohrt meist die Wand der Art. ileocaecocolica, die infolge des dadurch gesetzten Reizes sich verdickt. Über der langsam eindringenden Larve bildet sich ein Thrombus. Im adventitiellen Bindegewebe der Arterie werden straffe fibrilläre Bindegewebszüge gebildet. Dadurch werden die anliegenden Nerven des Plexus mesentericus in Mitleidenschaft gezogen: die Achsenzylinder schwinden und sekretorische wie motorische Innervationsstörungen am Jejunum, Ileum, Caecum und Colon sind die Folge. Darauf und nicht auf das Aneurysma sind die meisten tödlich endigenden Koliken zurückzuführen. Dafür spricht auch der Umstand, dass ältere Pferde mit ihrem infolge wiederholten Wurmbefalles straffern Bindegewebe um die Gekröswurzel häufiger an tödlicher Kolik erkranken als jüngere Tiere. Für die forensische Beurteilung will Olt das Aneurysma als Todesursache nur dann gelten lassen, wenn wegen der Thrombose Darmteile nur ungenügend ernährt werden oder wenn eine Embolie schwere Zirkulationsstörungen verursacht hat. Im übrigen wird die histologische Untersuchung der Aneurysmawand und des adventitiellen Bindegewebes verlangt.

Die Kupferpräparate haben sich für die Sklerostomen als ungiftig erwiesen und sind daher zur Bekämpfung der Sklerostomiasis nicht geeignet. Eine Bekämpfung ist denkbar durch in den Sommermonaten häufig wiederholte Wurmkuren mit dem Zweck, alle Darmstrongylden vor der Kopulation abzutöten. Als wirksam